

**Direction Départementale des
Territoires du CANTAL**

Aurillac, le 5 mai 2022

Service de l'Economie Agricole
22, rue du 139ème R.I. - BP 10414
15004 AURILLAC CEDEX

04.63.27.66.00

Dossier n° : AE 22.0157

Demandeur : VIGUIER Sébastien

Date d'enregistrement de la demande : 30/03/2022

Date limite de candidature : 29/06/2022

→ Si à l'issue du délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement de la présente demande et en l'absence de demande concurrente, aucune décision expresse n'a été publiée, l'autorisation est implicitement accordée au demandeur sus-mentionné, en application du code rural. L'affichage de ce bulletin vaudra donc publicité à partir du 29/07/22.

Liste des terrains agricoles faisant l'objet d'une demande d'autorisation d'exploiter

Commune de localisation	Surface demandée (ha)	Propriétaire des biens	Parcelles cadastrales
SAINTE-EULALIE	4,52	VIGIER Alexis	Section B 551jk,657,664,666,
FONTANGES	4,32	VIGUIER Alexis	Section A 177,180,
SAINT-MARTIN-VALMEROUX	22,98	VIGUIER Alexis	Section ZY 100ab,102aj,ak,bj,bk,c,d, Section ZK 20jk,61jk, 63aj,ak,al,70abcd,ej,ek,fj,fk,
VEYRIERES	45,84	VIGUIER Sébastien	Section B 163,454, Section ZD 2jk, Section ZE 16jk,17, 78jk,79a,bj,bk,bl,82,84ak,bj, 88ab,cj,ck,d, 89 a,b, 92 aj, Ak,b,c, Section ZH 22,24,25j,k, a,bj,bk,

Les personnes intéressées par les biens cités ci-dessus peuvent s'adresser à la DDT du CANTAL et déposer un dossier de demande d'autorisation d'exploiter avant la date limite de candidature mentionnée.

Toutes ces informations sont également disponibles sur le site internet des services de l'État : <http://www.cantal.gouv.fr> dans les rubriques Politiques publiques/Agriculture/Politique foncière